

Quatre boulangers coupables d'avoir ouvert tous les jours

Malgré les arguments des quatre boulangers mis en cause dans cette affaire, le tribunal de police a finalement retenu leur culpabilité. Pour rappel, ces quatre professionnels étaient convoqués, le 15 juin dernier, devant la justice pour le non-respect d'un décret préfectoral leur imposant un jour de fermeture dans la semaine. La décision du tribunal avait été mise

en délibéré au 21 septembre.

Bien au courant de cette particularité départementale, ils avaient alors invoqué des raisons financières à ce choix. « Si je l'applique, je ne sais pas lequel de mes salariés je vais être amené à licencier » avait notamment déclaré l'un d'entre eux. La question des emplois étant bien entendue au cœur du débat lors de cette audience.

Un autre, qui, entre-temps s'était plié à la norme, avait notamment estimé à 50 000 € sa perte annuelle en chiffre d'affaires.

Des arguments qui n'ont donc pas convaincu le tribunal puisqu'ils devront, chacun, en fonction du nombre de salariés présents au moment des contrôles, payer une amende allant de 500 € à 4 000 € pour la plus

élevée en plus de compensations financières à verser au syndicat des boulangers de l'Ariège qui s'était porté partie civile.

Contacté, hier, après le délibéré, l'un des quatre boulangers a décidé de ne pas réagir avant d'en savoir plus sur le dossier mais s'est réservé le droit de faire appel.

0.0.